

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**OPTICIEN : CONTACTOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 91 43 14 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# OPTICIEN : CONTACTOLOGIE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les connaissances de base concernant les lentilles de contact à savoir les matériaux, les géométries et les modalités de port ;
- ◆ d'éduquer le client à un port de lentilles en sécurité ;
- ◆ de proposer un schéma d'entretien de lentilles de contact adapté à l'équipement et aux besoins du porteur.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En Opticien : Biologie, anatomie générale et anatomie oculaire,**

- ◆ légènder un schéma représentant les principaux composants de l'œil ;
- ◆ citer et expliciter les différents composants importants pour le fonctionnement du vivant, la structure, le fonctionnement et les mécanismes biochimiques et biophysiques de la cellule et des systèmes circulatoire, nerveux et auriculo-vestibulaire ;
- ◆ décrire les spécificités des principaux composants du globe oculaire ;
- ◆ expliciter l'innervation et la vascularisation des différentes parties du globe oculaire.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *Opticien : Biologie, anatomie générale et anatomie oculaire* », code n° 914304U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d'une situation exemplative de contactologie,*

- ◆ de décrire les matériaux utilisés en lentilles de contact, d'expliquer les avantages et inconvénients de chacun d'eux tant en matière de conditions de port que de confort et de vision ;
- ◆ d'expliquer, en fonction d'un type de lentilles, la méthodologie à respecter pour la manipulation (pose et dépose), l'entretien et le stockage ;
- ◆ de proposer une conduite à tenir face aux signes subjectifs exprimés par le porteur.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ du niveau de précision du vocabulaire,
- ◆ du niveau d'intégration des concepts théoriques.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

##### 4.1. Contactologie

- ◆ de décrire en détail les grandes familles de lentilles (rigides, souples, hydrogels, silicone hydrogel) et d'expliquer :
  - ◆ les matériaux : propriétés chimiques (nature, monomère/polymère, caractère ionique et non ionique ...) et physiques (indice de réfraction, stabilité, teneur en eau, mouillabilité, transmissibilité, perméabilité aux gaz, dureté, résistance mécanique, altération des surfaces, transmission lumineuse ...),
  - ◆ les techniques de fabrication (tournage, polissage, moulage, surfaçage) et de finition ;
- ◆ pour tous les types de lentilles :
  - ◆ de décrire les normes et les tolérances de fabrication ;
  - ◆ de décrire la géométrie (rayons de courbure, géométries périphériques, diamètres, zones optiques, épaisseur,...) et d'expliquer brièvement les règles de détermination des paramètres ;
  - ◆ d'expliquer les principes de base d'une adaptation respectant la physiologie de l'œil ;
  - ◆ de mettre en relation le choix de la lentille en fonction de l'amétropie et du type de port ;
  - ◆ de comparer le comportement visuel en lentilles et en lunettes ;
  - ◆ de décrire les incidences du port, les symptômes subjectifs liés au port ainsi que les principales complications éventuelles ;
  - ◆ d'émettre des hypothèses face aux signes subjectifs exprimés par le porteur (mauvais état de la surface, puissance inadéquate ...), en déduire la conduite à tenir et la communiquer au client ;
- ◆ de déterminer les mesures à prendre en ce qui concerne le stockage, la manipulation et l'entretien des lentilles :
  - ◆ de rassembler les éléments pertinents nécessaires à la détermination des conditions de port des lentilles ;
  - ◆ d'expliquer la manipulation des lentilles (pose et dépose) et de prévoir les problèmes pouvant se produire ainsi que les solutions à apporter ;
  - ◆ d'expliquer les règles d'hygiène et d'asepsie ainsi que l'importance d'un entretien adéquat, régulier et maintenu dans le temps (compliance) ;
  - ◆ de présenter les produits d'entretien : action des différents composants, mode de fonctionnement, conditions de conservation après ouverture ... ;

- ◆ de sélectionner un système d'entretien en fonction de différents critères (interactions avec le matériau et avec l'œil, conditions de port, allergies ...);
- ◆ d'expliquer les règles d'hygiène et d'asepsie qui devront être respectées par le client lors de la manipulation, du nettoyage, de l'aseptisation, du rinçage, de la conservation des lentilles (et de l'étui) et de décrire les produits de confort et de pose;
- ◆ d'expliquer comment conserver des lentilles en stock et vérifier que la conservation a été optimale.

#### 4.2. Contactologie : Travaux pratiques

*au départ de situations exemplatives de contactologie,*

- ◆ de questionner le porteur en vue de rassembler les éléments permettant de conseiller le client sur l'entretien de ses lentilles et d'identifier un éventuel risque de complication;
- ◆ de sélectionner un système d'entretien pour un type de lentilles en fonction des données recueillies;
- ◆ de pratiquer un entretien en tenant compte de la procédure, des étapes, des limites du système choisi;
- ◆ de manipuler tous les types de lentilles (pose, dépose, conservation);
- ◆ de former le client, dans un langage adapté, à la manipulation des lentilles et aux règles d'hygiène (pose, dépose, entretien ...).

### 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement de « Contactologie : Travaux pratiques », il est recommandé de ne pas dépasser trois étudiants par poste de travail.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Contactologie	CT	B	24
Contactologie : Travaux pratiques	PP	C	16
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>50</b>